



**Laboratoire de droit d
et nouvelles tec**

**SÉANCE INAUGURALE DU PROJET
'QUELLE RÉGULATION POUR
L'INTELLIGENCE ARTIFICIELLE?' -
UNIVERSITÉ PARIS DESCARTES**

**L'Université Paris Descartes et ses partenaires présentent le 28 novembre 2018
leur projet de recherche portant sur la régulation de l'intelligence artificielle.**

mercredi 28 novembre 2018

de 14h à 19h15

Faculté de droit d'économie et de gestion

10 avenue Pierre Larousse

92240 Malakoff

"Au cours de ces dernières années, la société a profondément évolué sous l'effet du progrès technique et des nouvelles technologies. L'avènement de l'Intelligence Artificielle suscite notamment une révolution numérique dont il est difficile de mesurer toutes les conséquences. De ces nouveaux usages résulte une nouvelle économie, celle de la donnée, au point que l'on ne cesse de parler, à leur endroit, de nouvel or noir. Ces données sont au cœur de nouveaux usages qui ne cessent de croître au rythme de la croissance des échanges numériques.

L'intelligence artificielle comme toute nouvelle technologie est porteuse de progrès et d'innovations pour la société et l'ensemble de ses citoyens, il suffit de songer aux applications en matière de santé, de transport, de développement durable ou encore de ressources humaines. Mais elle est également génératrice de risques et de dangers, que ce soit éthiques et juridiques, qu'il convient d'appréhender au travers une réflexion sur la régulation de l'Intelligence artificielle. Cette analyse est essentielle, d'une part, pour interroger les mécanismes existants de régulation et leur capacité à s'adapter à cette nouvelle forme d'intelligence et à ses multiples applications, et d'autre part, pour interroger la pertinence d'une nouvelle régulation adéquate qui permette le développement de l'Intelligence artificielle dans un environnement qui assure la protection des individus.

L'universalité du sujet mérite d'être abordée de manière interdisciplinaire, sous un angle aussi bien juridique, économique, qu'avec des spécialistes de l'informatique, de la santé, des sciences humaines et sociales. Aussi, la Faculté de Droit, d'Économie et de Gestion propose un projet d'établissement réunissant les laboratoires de sciences juridiques (IDS, CEDAG et Centre Maurice Hauriou), mais aussi les gestionnaires du CEDAG, le LIRAES (laboratoire d'économie de la santé) et le LIPADE (Laboratoire d'informatique) de l'Université Paris Descartes.

Les enjeux sont tels que le sujet ne saurait se contenter d'une approche purement fondamentale. Aussi, le projet vise à travailler en collaboration avec des partenaires, qu'ils soient promoteurs ou utilisateurs de cette nouvelle forme d'Intelligence (Ecole 42, Ville de Malakoff et Ville de Vanves).

La formation des générations futures, créateurs et usagers de ces nouvelles technologies, est également fondamentale pour assurer l'inclusion, la diversité et la mixité nécessaires en matière d'Intelligence artificielle. Aussi, les étudiants de masters, de doctorat et de l'Ecole 42 participent tout au long de l'année universitaire 2018/2019 à cet événement institutionnel pluridisciplinaire sur la régulation de l'Intelligence Artificielle."

A cette occasion, Mélanie Clément-Fontaine interviendra sur le thème : "Implications

juridiques de l'intelligence artificielle : protection des logiciels, PI, protection des intelligences artificielles".

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

Visitez le site du projet de recherche